



Traité Chévi'it

Michna 4 - Chapitre 10

זה הוא גופו של פרוזבול מוסר אני לכם איש פלוני ופלוני
הדיינים שבמקום פלוני, שכל חוב שיש לי, שאגבנו כל זמן
שארצה; והדיינים חותמין מלמטן, או העדים.

Voici le texte du Prouzboul : « Je déclare devant vous, juges tels et tels de l'endroit untel, que toute dette qui m'est due, je l'encaisserai à tout moment que je voudrai ». Les juges signent au bas, ou des témoins.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions